Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET** 20006798100056

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE dont la population** est de 3500 habitants et plus GUINGAMP PAIMPOL **AGGLOMERATION** 

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE GUINGAMP

# SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

# **Budget primitif**

BUDGET: EAU - 05001 (2)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé: M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

**Sommaire** 

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023 Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

53

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52
D - Arrêté et signatures	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

D - Arrêté et signatures

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

### GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BE Envoyê en préfecture le 04/04/2023

envoye en prefecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

## I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE **VUE D'ENSEMBLE**

**EXPLOITATION** 

	_	EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 430 000,00	4 430 000,00		
	+	+ +			
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
ORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00		
3	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 430 000,00	4 430 000,00		
•		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 086 000,00	7 196 723,55		
	+	+	+		
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)		
T S	(2)	110 723,55	0,00		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 196 723,55	7 196 723,55		
		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	11 626 723,55	11 626 723,55		

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	184 350,00	0,00	664 320,00	664 320,00	664 320,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
T	otal des dépenses de gestion des services	184 350,00	0,00	1 014 820,00	1 014 820,00	1 014 820,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	308 000,00	308 000,00	308 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	202 850,00	0,00	1 351 320,00	1 351 320,00	1 351 320,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		2 078 680,00	2 078 680,00	2 078 680,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	110 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	110 000,00		3 078 680,00	3 078 680,00	3 078 680,00
	TOTAL	312 850,00	0,00	4 430 000,00	4 430 000,00	4 430 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

. . . . . . . . . . . . .

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 43

4 430 000,00

# RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	371 030,25	0,00	3 975 000,00	3 975 000,00	3 975 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
-	Total des recettes de gestion des services	371 030,25	0,00	4 020 000,00	4 020 000,00	4 020 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	371 030,25	0,00	4 130 000,00	4 130 000,00	4 130 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	21 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	21 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	TOTAL	392 030,25	0,00	4 430 000,00	4 430 000,00	4 430 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 430 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	2 778 680,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

# II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
21	Immobilisations corporelles	13 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	579 000,00	0,00	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	592 000,00	0,00	6 070 000,00	6 070 000,00	6 070 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 000,00	0,00	716 000,00	716 000,00	716 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	57 000,00	0,00	716 000,00	716 000,00	716 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	649 000,00	0,00	6 786 000,00	6 786 000,00	6 786 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	21 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	21 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	TOTAL	670 000,00	0,00	7 086 000,00	7 086 000,00	7 086 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	110 723,55
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 196 723,55

# **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
Спар.	Libelle	précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles	VOIE (3)	(= RAR + vote)
13	Subventions	115 000,00	0,00	733 937,61	733 937,61	733 937,61
16	d'investissement Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	341 707,74	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes	456 707,74	0,00	2 333 937,61	2 333 937,61	2 333 937,61
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	1 784 105,94	1 784 105,94	1 784 105,94
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes financières	0,00	0,00	1 784 105,94	1 784 105,94	1 784 105,94
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles	456 707,74	0,00	4 118 043,55	4 118 043,55	4 118 043,55
d	'investissement					·
021	Virement de la section	0,00		2 078 680,00	2 078 680,00	2 078 680,00
	d'exploitation (4)					

		GUINGAMP PAIMPO	L AGGLOMERATIO	N - EAU - 05001 - B	Envoyé en préfecture le	04/04/2023
		_			Reçu en préfecture le 04	/04/2023
040	Opérat° ordre transfert	110 000,00		1 000 000,00	Affiché le 1 000 000,00	1 000 000,00
	entre sections (4)					30404-BP_2023_EAU-BF
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	des recettes d'ordre l'investissement	110 000,00		3 078 680,00	3 078 680,00	3 078 680,00
	TOTAL	566 707,74	0,00	7 196 723,55	7 196 723,55	7 196 723,55

	•
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 196 723,55

# Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 778 680,00
--	--------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

## GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - B Envoyê en préfecture le 04/04/2023

Envoyê en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET

Affiché le ID : 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	664 320,00		664 320,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	350 000,00		350 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	308 000,00 28 500,00 0.00	0,00 0,00 1 000 000.00	308 000,00 28 500,00 1 000 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 078 680,00	2 078 680,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 351 320,00	3 078 680,00	4 430 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 430 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement	0,00 0,00	0,00 300 000,00	0,00 300 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	716 000,00	0,00	716 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Dépréciation des immobilisations	320 000,00 450 000,00 0,00 5 300 000,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	320 000,00 450 000,00 0,00 5 300 000,00 0,00 0,00 0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45 <i>4</i> 81	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	6 786 000,00	300 000,00	7 086 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	110 723,55
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 196 723,55

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

# II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET

Affiché le ID : 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 975 000,00		3 975 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00		45 000,00
76	Produits financiers	0,00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	110 000,00	300 000,00	410 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	4 130 000,00	300 000,00	4 430 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 430 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	733 937,61	0,00	733 937,61
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 000 000,00	1 000 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 078 680,00	2 078 680,00
	Recettes d'investissement – Total	2 333 937,61	3 078 680,00	5 412 617,61

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106 1 784 105,94

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 7 196 723,55

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

# III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES Affiché le ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

art (1)  011  605  6061  6063	Charges à caractère général (5) (6) Achats d'eau	budget précédent (2) 184 350,00	nouvelles (3)	
605 6061		1 184 350.00 I		
6061	Acnats d eau		664 320,00	664 320,00
	Fournitures non stockables (eau, énergie	22 000,00 0,00	225 000,00 10 000,00	225 000,00 10 000,00
	Fournitures entretien et petit équipt	500,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	200,00	2 300,00	2 300,00
6066	Carburants	300,00	3 800,00	3 800,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	800,00	800,00
611	Sous-traitance générale	110 000,00	101 000,00	101 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 000,00	1 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	2 000,00	2 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	10 000,00	11 000,00	11 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques	0,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	25 000,00	25 000,00
618	Divers	1 000,00	7 000,00	7 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	3 500,00	3 500,00
6236 6238	Catalogues et imprimés Divers	0,00	5 000,00	5 000,00
		2 500,00	2 500,00	2 500,00
6251 6257	Voyages et déplacements Réceptions	500,00 0,00	1 500,00 3 000,00	1 500,00 3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	17 000,00	17 000,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	4 100,00	4 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 500,00	3 500,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	6 000,00	6 000,00
6287	Remboursements de frais	1 500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	30 000,00	30 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	20,00	20,00
6355	Taxe sur les consommations d'eau	17 000,00	18 000,00	18 000,00
6356	Redevances occupat° domaine public	0,00	500,00	500,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	6 000,00	85 000,00	85 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	43 300,00	43 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	350 000,00	350 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	350 000,00	350 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00	500,00
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	184 350,00	1 014 820,00	1 014 820,00
66	Charges financières (h) (9)	10 000,00	308 000,00	308 000,00
66111	Charges financières (b) (8)	10 000,00	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Intérêts réglés à l'échéance		308 000,00	308 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	8 500,00	28 500,00	28 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 500,00	3 500,00	3 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
Т	OTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	202 850,00	1 351 320,00	1 351 320,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	2 078 680,00	2 079 690 00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	110 000,00	1 000 000,00	2 078 680,00 1 000 000,00
6811 TOTAL DES	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles  PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	110 000,00 110 000,00	1 000 000,00 <b>3 078 680,00</b>	1 000 000,00 <b>3 078 680,00</b>
043	D'INVESTISSEMENT  Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
-	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE		•	
		110 000,00	3 078 680,00	3 078 680,00
	EPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	312 850,00	4 430 000,00	4 430 000,00

#### GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BE Envoyê en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023 Libellé (1) Pour mémoire Chap / Affiché de itions budget précédent (2) art (1) ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF **RESTES A REALISER N-1 (13)** 0,00 + D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13) 0,00 4 430 000,00 TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BE Envoyê en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	371 030,25	3 975 000,00	3 975 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	371 030,25	3 975 000,00	3 975 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 000,00	45 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels,	0,00	45 000,00	45 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	371 030,25	4 020 000,00	4 020 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	110 000,00	110 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	110 000,00	110 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	371 030,25	4 130 000,00	4 130 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	21 000.00	300 000.00	300 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	21 000,00	300 000.00	300 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	21 000,00	300,000,00	300 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	392 030,25	4 430 000,00	4 430 000,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 430 000,00

Détail du	calcul d	es ICNE	au	compte	7622

Dotail du baibal dob lotte de	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

# III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSE ID : 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	320 000,00	320 000,00
2031	Frais d'études	0,00	320 000,00	320 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	13 000,00	450 000,00	450 000,00
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	420 000,00	420 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	579 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
2313	Constructions	217 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	362 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
	Total des dépenses d'équipement	592 000,00	6 070 000,00	6 070 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 000,00	716 000,00	716 000,00
1641	Emprunts en euros	57 000,00	716 000,00	716 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	57 000,00	716 000,00	716 000,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	649 000,00	6 786 000,00	6 786 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	21 000,00	300 000,00	300 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	21 000,00	300 000,00	300 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	21 000,00	300 000,00	300 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	21 000,00	300 000,00	300 000,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	670 000,00	7 086 000,00	7 086 000,00

	<u> </u>
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	110 723,55
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 196 723,55

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

# III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE ID : 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	115 000,00	733 937,61	733 937,61
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	115 000,00	733 937,61	733 937,61
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	341 707,74	1 600 000,00	1 600 000,00
1641	Emprunts en euros	341 707,74	1 600 000,00	1 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	456 707,74	2 333 937,61	2 333 937,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 784 105,94	1 784 105,94
1068	Autres réserves	0,00	1 784 105,94	1 784 105,94
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	00,0
	Total des recettes financières	0,00	1 784 105,94	1 784 105,94
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	456 707,74	4 118 043,55	4 118 043,55
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	2 078 680,00	2 078 680,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	110 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	110 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	110 000,00	3 078 680,00	3 078 680,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	110 000,00	3 078 680,00	3 078 680,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	566 707,74	7 196 723,55	7 196 723,55

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 196 723,55

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - B	Envoyé en préfecture le 04/0-	4/2023	
	Reçu en préfecture le 04/04/2	2023	
III – VOTE DU BUDGET	Affiché le		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN	ID: 022-200067981-2023040	4-BP_2023_EAU-BF	_

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

# A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts		l'origine du contrat		<u>,                                      </u>					
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 475 579,74									
1641 Emprunts en euros (total)					1 475 579,74									
00000644 (03-004) 10000029502 (13-006) 10000752757 (19-004) 7718256 (10-010) 85210283 (21-013) DD10676835 (17-006) 18522056 (22-004) MON518163EUR (17-007) 1643 Emprunts en devises (total) 16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)	Crédit Agricole Crédit Agricole Crédit Agricole Caisse d'Epargne Caisse d'Epargne ARKEA Caisse d'Epargne La Banque Postale	25/04/2003 07/12/2013 16/12/2019 17/06/2010 22/12/2021 19/10/2017 05/07/2022 15/11/2017		05/01/2004 05/03/2014 05/03/2020 26/06/2010 28/03/2022 30/01/2018 11/10/2022 01/03/2018	258 379,74 30 000,00 170 000,00 100 000,00 404 000,00 71 500,00 341 700,00 100 000,00 0,00	F V F V F	FIXE MOYEURIBOR03M FIXE EURIBOR03M FIXE FIXE EURIBOR03M FIXE	4,580 3,106 1,100 0,400 0,820 1,520 0,822 1,670	4,845 2,658 1,112 0,628 0,828 1,529 3,742 1,681		A T T T T T T T	P C C C P	0 0 0 0 0 0 0 0	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1
reçus (Total)  167 Emprunts et dettes assortis de					0,00									
conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

											Re	eçu en préfe	cture le 04/0	04/2023		-
		_			Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat	ē			Affiché le					
			Date					Taux	initial		ID	: 022-2000	57981-2023	0404-BP_20	23_EAU-B	śΕ
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise		dicité des rembour- sements (6)	d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					1 475 579,74											

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

1V A1.2

# A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		7112		ION PAR NATU			ats et dettes au 01/01/l		<i>y</i> (04.10)			
						Linpiai	Taux d'intérêt	,		Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 054 343,94					65 049,92	19 314,61	0,00	3 205,18
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 054 343,94					65 049,92	19 314,61	0,00	3 205,18
00000644 (03-004) 10000029502 (13-006)	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	19 125,24 12 000,00	0,01 5,93	F V	FIXE MOYEURIBOR03M	4,580 4,043	19 125,24 2 000,00	875,94 327,87	0,00 0,00	0,00 18,57
10000752757 (19-004)	N N	0,00	A-1 A-1	152 999,96	26,93 2,49	F V	FIXE EURIBOR03M	1,100 2,525	5 666,68	1 659,62 483,64	0,00	120,22
7718256 (10-010) 85210283 (21-013)	N	0,00	A-1 A-1	17 850,89 390 533,32	28,99	F	FIXE	0,820	7 080,62 13 466,68	3 160,96	0,00	6,09 33,98
DD10676835 (17-006) 18522056 (22-004)	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	44 000,00 339 801,67	7,83 44,53	F V	FIXE EURIBOR03M	1,520 2,168	5 500,00 7 593,32	637,46 10 894,78	0,00 0,00	100,18 2 821,72
MON518163EUR (17-007)	N	0,00	A-1	78 032,86	14,92	F	FIXE	1,670	4 617,38	1 274,34	0,00	104,42
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

											Reçu en pr	éfecture le 04/04/202	3	50
					T	Emprui	nts et dettes au 01/01/N	1	•		Affiché le			4
					Taux d'intérêt Annu		Annuité	ID: 022-20	0067981-20230404-	3P_2023_EAU-B	F			
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charç	ges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
Total général		0,00		1 054 343,94					65 049,92		19 314,61	0,00	3 205,18	1

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

# **IV - ANNEXES**

Affiché le

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		71110 11	. /				<u> </u>	UIVE DE	HOX (HONO	,,,,				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66811 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	ī			TITION DE L'ENCC			
In	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	1 054 343,94	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
·	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

# A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

							<b>71 00011</b>						
	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

A1.5

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	és depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)					
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)  Référence de l'emprunt couvert		Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture					
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - B	Envoyé en préfecture le 04/04/20	)23	
	Reçu en préfecture le 04/04/2023	3	
IV – ANNEXES	Affiché le	IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	ID: 022-200067981-20230404-B	P_2023_EAU-BF	
ALITHE DETTE		Δ16	

# A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

# GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - B Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN

Affiché le ID : 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

**A2** 

# A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2017-07-04
CGCT): 500.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif,	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
variable)			
L	2031 - FRAIS D ETUDES	5	04/07/2017
L	2032 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	04/07/2017
L	2033 - FRAIS D INSERTION	5	04/07/2017
L	2051 - LOGICIELS BUREAUTIQUES	5	04/07/2017
L	2051 APPLICATIONS INFORMATIQUES, LOGICIELS METIERS	7	04/07/2017
L	2051 - DROIT D USAGE ANNUEL (SaaS)	1	04/07/2017
L	2111 - TERRAINS NUS	15	04/07/2017
L,	2128 - AUTRES TERRAINS	15	04/07/2017
L,	21311 - BATIMENTS D EXPLOITATION	30	04/07/2017
L	21311-STATION EPURATION, USINE DE PRODUCTION D EAU	60	04/07/2017
L	21311 - BATIMENTS DE CAPTAGE	30	04/07/2017
L	21311 - STATIONS DE RELEVEMENT	30	04/07/2017
L	2131-2132 - BATIMENTS, IMMEUBLES DE RAPPORT	30	04/07/2017
L	21351 - AMENAGEMENT BATIMENTS D EXPLOITATION	10	04/07/2017
L	2135 - AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS	10	04/07/2017
L	2151 - INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	10	04/07/2017
L	21531 - RESEAUX D ADDUCTION D EAU	50	04/07/2017
L	21532 - RESEAUX D ASSAINISSEMENT	50	04/07/2017
L	2154 - MATERIEL INDUSTRIEL	10	04/07/2017
L	2155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	04/07/2017
L	21562 - MATERIEL SPECIFIQUE D EXPLOITATION	25	04/07/2017
L	2181 AMENAGEMENTS DIVERS	8	04/07/2017
L	2182VEHICULES LEGERS AUTRES QUE VOIRIE ET PROPRETE	5	04/07/2017
L	2182 VEHICULES INDUSTRIELS ET ENGINS	7	04/07/2017
L	2183MAT BUREAU & INFO (PERIPHERIQUE, COPIEUR,SCAN)	5	04/07/2017
L	2183 ORDINATEURS FIXES ET PORTABLES	4	04/07/2017
L	2183 TABLETTES	3	04/07/2017
L	2183 SERVEURS ET EQUIPEMENTS RESEAU	5	04/07/2017
L	2183 AUTOCOMMUTATEURS ET SERVEURS TELEPHONIE	5	04/07/2017
L	2183 TERMINAUX TELEPHONIE FIXE	5	04/07/2017
L	2183 TERMINAUX TELEPHONIE MOBILE	2	04/07/2017
L	2184 MOBILIER	10	04/07/2017
L	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	04/07/2017

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le ID : 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

# A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - B	Envoyé en préfecture le 04/04/2 Reçu en préfecture le 04/04/2		
IV – ANNEXES	Affiché le	IV	_
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	ID : 022-200067981-2023040	4-BP_2023_EAU-BP	

# A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

# GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BP Envoyê en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

**IV - ANNEXES** 

Affiché le **ELEMENTS DU BILAN** 

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF **EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES** 

A4.1

# **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 016 000,00	I 1 016 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		716 000,00	716 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	716 000,00	716 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	300 000,00	300 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	300 000,00	300 000,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 016 000,00	0,00	110 723,55	1 126 723,55

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

# IV – ANNEXES

# ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

# **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 078 680,00	III 3 078 680,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	3 078 680,00	3 078 680,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 000 000,00	1 000 000,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 078 680,00	2 078 680,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 078 680,00	0,00	0,00	1 784 105,94	4 862 785,94

	Мо	ntant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II .	1 126 723,55
Ressources propres disponibles	IV	4 862 785,94
Solde	V = IV - II (6)	3 736 062,39

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

# **ELEMENTS DU BILAN** ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET <u>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</u>

IV - ANNEXES

A5.1.1

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

# ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

IV - ANNEXES

A5.1.2

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

# **ELEMENTS DU BILAN** ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

IV - ANNEXES

A5.2.1

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BP - 2023	Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023
IV – ANNEXES	Affiché le ID : 022-200067981-20230404-BP_2023_EAU-BF
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

# A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BP - 2023	Envoyé en préfecture le 04/04/2023
	Reçu en préfecture le 04/04/2023
IV – ANNEXES	Affiché le
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	ID: 022-200067981-20230404-BP_2023_EAU-BF

# A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

**B1.1** 

# IV - ANNEXES

#### **ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

#### **B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pre d'amorti de l'emp	ation et ofil	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	al		à la date e u budget		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	-	ntie au cours de ercice	
	Année	Profil	. ,	chef de file			22 22 2	du du 01/01/14	duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7) modifier l'emprun	modifier l'emprunt	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

### IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMEN ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF **GARANTIES D'EMPRUNT** 

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros			
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00		
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00		
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00		
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00		
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00		
Recettes réelles de fonctionnement	ll ll	0,00		

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00
--	------	------

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

IV – ANNEXES

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

### B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - B	Envoyé en préfecture le 04/04/20	)23	
	Reçu en préfecture le 04/04/2023	3	
IV – ANNEXES	Affiché le	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E	ID: 022-200067981-20230404-B	P_2023_EAU-B	<i>-</i>
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B1.4	

### **B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - E	Envoyé en préfecture le 04/04/202	23	
	Reçu en préfecture le 04/04/2023		
IV – ANNEXES	Affiché le	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E	ID: 022-200067981-20230404-BP	_2023_EAU-BF	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PR		B1.5	

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE** 

#### GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BE Envoyê en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

# <u>IV – ANNEXES</u>

# ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES E ID: 922-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF **ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

**B1.6** 

#### **B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autre	es engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d	Au profit d'organismes publics					0,00	0,00
Au profit d	Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00
	TO <sup>*</sup>	0,00	0,00	0,00			

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EL RECUS

ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES EL RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

### **B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subve	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00
8028 Autres	8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00
A l'exception	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagemer	Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00
	TOTAL					0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

B2.1

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

### B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP		Montant des CP					
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)			
AP48/2020 AEP	6 000,00	117 191,46	123 191,46	3 191,46	30 000,00	90 000,00			
REGIE									
EQUIPEMENT									
AP49/2020 AEP	15 000,00	865 000,00	880 000,00	0,00	320 000,00	560 000,00			
REGIE ETUDE									
AP50/2020 AEP	68 000,00	-2 828,50	65 171,50	45 171,50	20 000,00	0,00			
REGIE EXTENSION									
AP51/2020 AEP	966 173,35	15 200 000,00	16 166 173,35	966 173,35	3 700 000,00	11 500 000,00			
REGIE									
RENOUVELLEMENT									
AP52/2020 AEP	135 000,00	1 240 272,00	1 375 272,00	75 272,00	150 000,00	1 150 000,00			
REGIE RESERVOIR									
AP53/2020 AEP	60 000,00	962 000,00	1 022 000,00	22 000,00	250 000,00	750 000,00			
REGIE									
RESSOURCE									
AP47/2020 AEP	280 000,00	1 642 760,00	1 922 760,00	222 760,00	400 000,00	1 300 000,00			
REGIE USINE									
POMPAGE									
AP76/2023	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00			
MODERNISATION									
USINE EAU MOULIN									
BESCOND									

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

	Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023		
IV – ANNEXES	Affiché le	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	ID: 022-200067981-20230404-E	P_2023_EAU-BI	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEN	B2.2		

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

### IV - ANNEXES

### **AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

#### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année c

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

#### **GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - BP - 2023**

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

IV - ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N** 

C1.1

ID: 022-200067981-20230404-BP 2023 EAU-BF

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
  - 3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité
  - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
  - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
  - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
  - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
  - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
  - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
  - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
  - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
  - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
  - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
  - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
  - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

# GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - B Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

IV – ANNEXES

ALITRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ID : 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT

EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

#### IV - ANNEXES **AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS** LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

### C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - (	95001 - BP - 2023	Envoyé en préfecture le 04/04/202 Reçu en préfecture le 04/04/2023	3	
	IV – ANNEXES	Affiché le	IV	
AUTRES	ELEMENTS D'INFORMATIONS	ID: 022-200067981-20230404-BP	_2023_EAU-BF	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE				

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

# GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - EAU - 05001 - B Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Envoyê en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 022-200067981-20230404-BP\_2023\_EAU-BF

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0 VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) , A le (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : .
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.